

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 29 janvier 2019

M. ROBERT : Allez, je vais vous demander un petit peu d'attention dans le démarrage de cette séance parce que malheureusement ça devient une triste habitude dans notre assemblée mais nous avons eu à déplorer le décès de Bernard URBANIAK qui était 8^{ème} Vice-Président en charge des mobilités et qui nous a accompagnés sur de nombreux mandats, il était l'un des derniers peut-être encore en activité à avoir accompagné les 5 Présidents de l'Intercommunalité et nous avons été nombreux à lui rendre hommage et à se rendre aux différentes cérémonies organisées à Mazingarbe par les élus de Mazingarbe à qui je voudrais encore une fois témoigner au nom de la collectivité notre solidarité, notre attachement à ce qu'a pu porter comme message Bernard URBANIAK dans cette assemblée et je voudrais qu'en son honneur, pour lui rendre hommage, nous observions un moment de recueillement. Je vous remercie. Et comme je disais, la suite de cette assemblée doit aussi se réaliser, et donc pour suivre notre mission, nous avons eu à pourvoir au remplacement de Michel BOUCHEZ et donc la première délibération vise à installer Jean HERMAND. Le représentant de la commune de Fouquières que nous installons en tant que conseiller communautaire pour représenter la commune de Fouquières en lieu et place de Michel BOUCHEZ, bienvenu et bon parcours dans cette assemblée. Y a-t-il des remarques sur le compte-rendu de notre dernière assemblée ? Oui, M. BERNARD.

M. BERNARD : Oui, Monsieur le Président, je ne valide pas le procès-verbal et vous en connaissez la cause.

M. ROBERT : Le procès-verbal est conforme aux propos qui ont été échangés et n'ont pas à subir d'interprétation donc le procès-verbal est enregistré et le compte-rendu in-extenso, mot à mot des propos des uns et des autres. Donc, je mets donc au vote le procès-verbal de notre dernière assemblée. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a un. La délibération n°2 qui vise à installer Donata HOCHART qui a été élue Maire de Fouquières par le Conseil Municipal comme représentant du Bureau pour représenter la commune de Fouquières, il n'y a pas de remarque sur cette présentation, cette délibération ? Merci beaucoup. Pardon, Christian.

M. CHAMPIRE : Une question sur le fait de la présence d'un membre du Bureau, ce n'est pas membre du Conseil ? On se posait la question.

M. ROBERT : Alors le membre du Conseil, c'est Jean HERMAND qui est le suivant sur la liste. Après dans la commune de Fouquières, il y a le représentant de la commune de Fouquières, parce que c'est un membre par commune, à désigner au Bureau, donc on a cette délibération pour que la commune de Fouquières puisse être comme les autres communes avoir un membre au Bureau et donc c'est la proposition, c'est Donata HOCHART qui fait partie de cette assemblée de pouvoir la proposer comme membre du Bureau. Pas de remarque, c'est bon, c'est adopté. Merci beaucoup, la délibération, donc deux délibérations sur des rapports annuels. La première donc c'est la délibération n°3 et c'est Patrice DELALEU.

M. DELALEU : C'est le rapport sur la situation en matière de développement durable qui est en annexe je crois, c'est ça, je ne vais pas vous le lire, je suis persuadé que vous l'avez tous lu et je demande de l'approuver.

M. ROBERT : Tout le monde en a pris connaissance, il y a des remarques, des questions ? Il faut souligner quand même, c'est la présentation et je pense que chacun peut en être conscient, reprend aussi dans le document que vous avez eu, un travail de fond qui a été réalisé par les services et il faut souligner l'engagement de l'ensemble des agents de la collectivité sur cette démarche qui montre aussi l'attachement que l'on a à pouvoir promouvoir et valoriser ce qu'on fait en termes de développement durable, qui à des moments aussi passe peut-être dans des projets comme, pas forcément le motif premier, mais qui est présent dans de nombreuses actions de la Communauté. Jean-François.

M. CARON : Oui, effectivement je voulais juste dire une phrase dans ce sens qu'après des années où quand même on a été plutôt avec cette idée que le développement durable était important mais bon, il se traitait relativement à la marge, je pense qu'il y a un changement d'échelle, ça a été évoqué dans la discussion du Bureau avant sur les questions de mobilité par exemple, je pense que la question de l'énergie qu'on a vu cet après-midi pour ceux qui étaient au Louvre sur la turbine de l'éco-transition et la montée en puissance de tous nos projets énergie mutation de l'habitat, économie d'énergie et énergie renouvelable. La montée progressive du plan climat, enfin je pense qu'il y a une inflexion qui se passe en ce moment et ces sujets-là, ils irriguent toutes les politiques et je pense que ça méritait d'être dit, ça mérite aussi d'encourager les services qui portent des planifications à grande échelle, c'est souvent un peu pénible, c'est souvent des sujets où on est sûr de la projection à 10 ans, à 20 ans, mais moi j'ai le sentiment pour être sur ces sujets-là depuis longtemps, qu'il y a une étape qui est en train d'être franchie dans notre agglomération et je voulais la saluer.

M. ROBERT : On ne va pas rentrer dans le détail de tout, mais c'est vrai que le partenariat avec l'ADEME mais surtout l'engagement de mesures de fonds depuis quelques années commencent à porter leur fruit, voilà. Des remarques sur ce rapport qui ne fait pas forcément l'objet d'un vote mais qui doit être présenté comme d'habitude donc on en prend acte. Merci. La délibération qui est présentée sous forme de délibération de façon identique, c'est la délibération n°4, je laisse la parole à Maryse LOUP.

MME LOUP : Oui donc l'objet final de cette délibération vise à prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes préalablement au débat sur le projet de budget. Donc, je vais faire comme mon collègue évidemment, je ne vais pas disserter sur ce rapport que vous avez tous lu attentivement et qui donc parle à la fois de la place des hommes et des femmes dans les ressources humaines de la CALL mais également dans les 36 communes. Je dirai simplement qu'il y a encore fort à faire.

M. ROBERT : Avec quand même au niveau des effectifs tant en âge même qu'en répartition, un sacré équilibre au niveau de l'agglomération et je vous assure que ce n'est pas un critère de choix dans les recrutements, donc c'est vraiment derrière dans l'organisation de la collectivité et quelque part l'histoire qui nous permet d'avoir ce bilan qui, quelque part en termes d'égalité peut être aussi.....

MME LOUP : Je veille aussi à ce que ça ne soit pas un critère de recrutement.

M. ROBERT : Tout à fait mais qui peut permettre aussi en termes de représentativité de donner une autre image de notre collectivité. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? Non, on en prend acte. Merci beaucoup, on passe à la délibération n°5 et donc c'est Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Voilà, c'est une délibération qui est déjà passée au sein de ce Conseil Communautaire, qui est le renforcement de l'économie sociale et solidaire et plus exactement l'acquisition d'un ensemble immobilier sur le parvis de l'église Saint-Edouard. Il s'agit d'une simple modification budgétaire puisque la dépense ne sera cette fois-ci plus prélevée sur le budget économique de l'action économique comme cela le prévoyait dans la délibération initiale mais plutôt sur le budget général.

M. ROBERT : C'est une question d'affectation pas de changement sur le montant. Des remarques non ? C'est adopté. On poursuit avec la 6, c'est François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Oui, merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, c'est un sujet oh ! combien sensible et important que nous évoquons dans le cadre de cette délibération, sujet important pour nos communes, pour nos concitoyens, nous le savons bien, notamment lorsque nous sommes confrontés aux épisodes d'occupations illégales de terrains privés ou de terrains publics par des gens du voyage. Le commissaire central nous rappelle régulièrement qu'il y a à peu près entre 200, 250 caravanes qui passent sur l'arrondissement qui est le nôtre. Je voudrais vous rappeler que le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage s'appliquait jusqu'en 2018 et que nous sommes donc rentrés dans la phase de révision et d'élaboration du schéma qui s'appliquera sur la période 2019-2024. Schéma sur lequel Monsieur le Préfet nous demande d'émettre un avis. Je pense qu'il est important tout d'abord de rappeler le bilan qui est celui du Schéma Départemental qui vient de s'achever. Tout d'abord pour pointer le fait que notre agglomération, ça vaut quand même le coup

d'être signalé a été exemplaire pour ce qui concerne la création, la réalisation d'aires d'accueil permanentes, 4 aires ont été réalisées où existent sur notre territoire représentant 114 places. Je crois qu'il faut saluer encore ce soir le volontarisme de notre agglomération dans ce domaine et le volontarisme des communes qui depuis de nombreuses années pour certaines accueillent des aires d'accueil permanentes sur leur territoire, je pense à Grenay, je pense à Loos, je pense à Méricourt et je pense également à Bully-les-Mines depuis fort longtemps. Là où le bât blesse, nous le savons bien toutes et tous, c'est concernant l'aire de grand passage et pourtant vous le rappelez, Président, lors de la réunion que vous avez tenue avec Monsieur le Préfet, il y a quelques jours, ça n'est pas faute d'avoir essayé de trouver un terrain, un terrain de 4 hectares pour permettre l'accueil des gens du voyage dans de bonnes conditions. Vous avez essayé, vous avez d'ailleurs sollicité les 36 communes de notre agglomération mais à ce jour force est de constater que nous n'avons toujours pas trouvé de solution. Je passe rapidement bien que ce soit un élément important sur tout ce qui concerne l'accompagnement des gens du voyage notamment en termes de sédentarisation concernant la scolarisation des enfants, l'insertion professionnelle des gens du voyage, la gestion des aires d'accueil à l'échelle du Département et d'ailleurs le diagnostic pointe la nécessité de coordonner davantage et d'harmoniser davantage les pratiques dans les différents territoires. J'en viens mes Chers Collègues, aux nouvelles orientations, aux efforts qui nous sont demandés dans le cadre du prochain Schéma Départemental. Celui-ci réaffirme bien évidemment la nécessité de nous doter d'une aire de grand passage, je viens de l'évoquer. Deuxième point, il nous est demandé de faire un effort supplémentaire en matière de réalisation d'aires d'accueil permanentes. En l'occurrence, il nous est demandé de créer une aire supplémentaire représentant à peu près une vingtaine de places. Il nous est également demandé et ce qui est fort logique de faire un effort pour accompagner la sédentarisation de nos concitoyens concernés. Le constat que nous faisons aujourd'hui sur les aires d'accueil permanentes, c'est que le taux de rotation, le taux de libération des espaces est de plus en plus faible. Nous sommes confrontés à des populations qui se sédentarisent sur les aires d'accueil permanentes. Aussi l'Etat nous demande de faire un effort en développant des terrains familiaux locatifs et en développant également des formules d'habitat adapté, il en existe un exemple dans la commune d'Hénin-Beaumont, ce qui est donc logique par rapport au phénomène de saturation de nos aires d'accueil permanentes et aussi à l'évolution des modes de vie de nos concitoyens concernés. Si sur le principe, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faut débloquer le problème de l'aire de grand passage sur notre territoire mais avec les difficultés que j'ai pu évoquer d'autant que nous savons que c'est un point de blocage dans la mise en application des procédures d'expulsion. Nous avons bien conscience également qu'il faut développer l'habitat adapté sur notre agglomération et sur notre arrondissement mais pour autant mes Chers Collègues, le retour d'expérience que nous avons du précédent Schéma Départemental, confirme qu'il faut aborder ces questions avec pragmatisme et réalisme. Incontestablement, il faut nous laisser un peu de temps alors que le Préfet nous demande de bouger d'ici les deux années qui viennent. Vous le savez bien pour bouger sur ces sujets-là, il faut du temps. Pour créer l'aire de grand passage il faut du temps, pour engager des projets d'habitat adapté, là-encore il faut du temps parce qu'il y a tout un travail social engager vis-à-vis de nos concitoyens concernés, il y a tout un travail technique à accomplir notamment avec les bailleurs sociaux donc cette échéance des deux ans qui nous est fixée par Monsieur le Préfet est intenable et irréalisable. Qui plus est, nos collègues de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin ont déjà eux aussi émis un avis défavorable sur ce Schéma Départemental, du moins sur les orientations de ce futur Schéma Départemental et il y a donc lieu d'avoir une position cohérente par rapport à nos collègues de la C.A.H.C.. Aussi ce que nous vous proposons et je pense que le Président interviendra pour vous expliquer un peu plus en détail notre position, c'est d'émettre un avis défavorable aux propositions qui sont celles de Monsieur le Préfet mais j'ai envie de vous dire « un avis défavorable constructif », constructif parce que nous estimons qu'il faut revoir effectivement les objectifs qui nous sont assignés sur notre territoire d'autant que d'autres territoires n'ont pas forcément été exemplaires dans le cadre du précédent Schéma Départemental. Nous souhaitons également pouvoir rediscuter avec les services de l'Etat concernant les dispositifs d'habitat adapté et notamment que le terrain familial qui existe sur Loos-en-Gohelle soit repris dans les objectifs qui nous sont demandés sur le nouveau Schéma Départemental et que nous ayons une réflexion aussi concernant les terrains privés qui existent dans notre territoire puisque nous savons que les gens du voyage ont fait l'acquisition de terrains dans certaines communes et incontestablement ça se développe de plus en plus pour y réaliser des terrains familiaux, voire de l'habitat adapté et donc avis défavorable constructif pour poursuivre le travail qui a été engagé par notre Président dans ce domaine avec les communes et avec l'ensemble des partenaires concernés. Donc, cet avis exprime incontestablement le volontarisme politique qui est le nôtre dans ce domaine mais avec incontestablement du bon sens.

M. ROBERT : Merci beaucoup François pour cette présentation très complète et qui est en écho à l'échange que l'on a eu ici avec le Préfet quand il est venu sur l'aire de grand passage. Il y a beaucoup de sujets qui restent en suspens dans la proposition de nouveaux Schémas Départemental qui est faite et notamment sur les obligations qui seront les nôtres dans les délais plus que courts. Il y a des réactions à cette proposition, à cette présentation ? Oui, Christian.

M. CHAMPIRE : Ça va être compliqué d'intervenir après François parce que vous êtes constructifs et positifs donc ça veut dire que tout positionnement contraire va être déconstructif et négatif, j'en suis navré d'avance mais vous ne pouvez pas classer le débat dans ces termes-là, c'est quelque chose qui vraiment... sinon on ne peut pas débattre entre nous et on ne peut pas construire ensemble. Donc, sur l'analyse, on est d'accord sauf qu'il y a vraiment urgence, la loi BESSON date de 2000, l'an 2000 ça fait maintenant 19 ans et nous dire qu'il faut se laisser du temps au temps, non, nos populations n'en peuvent plus et on le sait tous, elles sont excédées par ces intrusions massives avec les destructions, avec le vol de l'eau, le vol de l'électricité, les excréments que l'on retrouve partout et donc il y a urgence à agir alors peut-être que deux ans c'est trop court, mais en tous les cas si on se dit en deux ans on n'y arrivera pas, et enfin ça n'a pas de sens puisque je rappelle quand même que l'ancien Schéma, celui de 2012, on avait 6 ans pour trouver un lieu pour l'aire de grand passage et qu'au bout de 6 ans, on n'est même pas allés voir ce qu'il se passait à côté pour comprendre un petit peu et on a même pas essayé de construire. Alors je sais bien qu'il y a eu des propositions qui ont été faites à la Préfecture et qu'elles ont été refusées mais réellement, est-ce que les élus ont été associés pour montrer comment on pouvait s'organiser, quel type de terrain on pouvait avoir et comment ça pouvait fonctionner ? Je trouve que non, enfin le Groupe Communiste trouve que non, et là-dessus on ne peut pas nous dire, il faut plus que deux ans pour trouver le lieu magique, alors le risque quand même et ça a été annoncé et Sylvain tu l'as dit au Préfet, c'est à lui de choisir et on va se retrouver dans la situation où c'est le Préfet qui va nous imposer un terrain, un lieu et là on aura tous des bonnes raisons de dire, ce n'est pas le bon endroit, ce n'est pas le bon ceci ... Je pense qu'on est des élus responsables tous, qu'on soit constructifs ou moins constructifs mais on a besoin d'une aire de grand passage pour être en conformité avec la loi, pour être en conformité avec le respect dû aux citoyens français qui ont choisi d'être des voyageurs et donc il faut qu'on se mette autour de la table avec la C.A.H.C., qu'on aille voir ce que la C.A.H.C., Lille Métropole, ce qu'Arras fait pour qu'on trouve ce fameux terrain et qu'on puisse le faire alors peut-être qu'il faudra un peu plus que deux ans mais on sait très bien que les deux ans, c'est un impératif que le Préfet donne, mais qu'il ne le respecte jamais puisque si on prend le Schéma précédent, la C.A.H.C. devait créer 120 places d'aires permanentes et elle en a fait 16, c'est pour cela qu'ils se retrouvent avec autant à créer maintenant. Donc, on sait bien que c'est une injonction qui est plus une incitation qu'un délai réel, soyons plus constructifs que ça, soyons plus ambitieux que ça pour nos habitants parce que les 20 places pour l'aire permanente, elles sont insuffisantes, tu l'as dit François, il y a plus de caravanes qui ont besoin de ça même si la C.A.H.C. fait ses 110 places même si nous, nous faisons nos 20 places, il restera 50 à 80 caravanes qui traîneront, donc il faut qu'on soit plus ambitieux que ça et qu'on incite nos camarades de la C.A.H.C. à être plus ambitieux, et puis simplement respecter un plan qui était insuffisant et puis sur le logement, il faut qu'on rencontre les bailleurs et qu'on voit ce qu'il s'est fait, en effet à Hénin-Beaumont, comment on peut le transposer parce que si, c'est de dire, les aires actuelles permanentes, on les transforme en lieu de sédentarisation, ça ne correspond pas, elles n'ont pas été faites pour ça. Ils ont en effet installé des cabanes, ils ont mis des containers, ils ont mis des tas de choses mais ça ne correspond pas à ce qu'on appelle un habitat digne et donc ça ne peut pas être de la sédentarisation et ce n'est pas parce qu'on aura pris en compte ce qu'il se passe à Loos-en-Gohelle, ce qui est très bien, c'était une bonne chose de pouvoir stabiliser cette famille, mais ce n'est pas ça qui va remplir les objectifs des 60 parce qu'on sait qu'en effet, que dans nos aires, on a des gens qui, comme ils ne peuvent plus voyager et bien ils ont besoin de sédentariser et il faut qu'on trouve avec eux les solutions mais on peut le construire et ça dans les deux ans, on peut voir comment on peut faire avec Maisons & Cités mais c'est évident qu'on n'aura pas les 60 logements dans les 2 ans mais on aura engagé. Alors que si on se dit simplement, c'est trop compliqué, c'est trop dur il nous faut plus de temps, on ne va pas débiter, on ne va pas se mettre au travail et on se reverra dans 6 ans, enfin ceux qui seront réélus l'année prochaine, se reverra dans 6 ans pour dire on a toujours pas eu le temps de trouver un lieu pour l'aire de grand passage. Donc, nous ce qu'on vous propose, c'est de dire, ce Schéma Départemental, il n'est pas assez ambitieux, il ne répond pas à la hauteur de ce qu'on a vu ensemble. On a fait quand même suffisamment de réunions en Sous-Préfecture, on s'est tous répandu dans la presse pour expliquer qu'il fallait plus de lieux pour accueillir les gens du voyage, donc il faut créer plus que ce qui est demandé et qu'il faut que l'Etat nous accompagne pour le faire mais il faut qu'on ait une ambition à la hauteur des gens du voyage parce

qu'en effet, comme tu l'as dit, ce sont des citoyens français et ils ont le droit de pouvoir vivre ce mode de vie puisque la constitution leur reconnaît la possibilité d'être des voyageurs et donc il faut que la loi BESSON soit appliquée, et qu'il y ait des places suffisantes pour qu'ils puissent se poser parce que sinon, ils sont contraints à l'illégalité, c'est insupportable et pour eux et pour les sédentaires et puis les sédentaires qui ont le droit aussi que leurs espaces ne soient pas occupés de façon illégale avec tous les inconvénients que ça a et puis, je rappelle quand même, que si on est dans la légalité et tous les maires des communes qui ont des aires permanentes savent qu'on arrive à scolariser les enfants en maternelle, en primaire, qu'ensuite au niveau du collège, c'est avec le CNED qu'ils suivent une scolarité mais qui a un vrai suivi et qu'on a des enfants qui suivent une scolarité, c'est quand même l'ambition de la République Française alors que quand ils sont dans l'illégalité, ils ne peuvent pas inscrire leurs gamins à l'école et que ça crée des soucis. Donc, soyons ambitieux plus que le Préfet parce qu'ils nous ont quand même suffisamment réunis et ne lui laissons pas la main pour choisir l'aire de grand passage. Je te promets, Sylvain, que quand il va te donner une aire, on aura tous les bons arguments pour dire ce n'est pas le bon endroit. Donc, assumons nos responsabilités, donc nous, nous votons contre le Schéma Départemental mais pas sur les motifs que vous avez invoqués sur le fait que ce n'est pas assez ambitieux et ce n'est pas assez accompagnateur parce qu'ils ne peuvent pas nous dire simplement, il faut trouver des logements, c'est comment l'Etat intervient ? Comment il nous aide à travailler avec les bailleurs sociaux ? Parce que les bailleurs sociaux ce n'est pas dans leur cahier des charges que d'avoir à sédentariser les gens du voyage ? Donc, comment réellement, il y a un travail de l'Etat pour permettre ces sédentarisation, que ce ne soit pas juste un leit motif parce que c'était déjà annoncé en 2012 et ça n'a pas été réalisé dans les 6 ans, sauf exception à Hénin-Beaumont sur un projet particulier et si on peut l'étendre, s'il est réellement modèle et bien qu'on puisse travailler avec l'Etat pour voir comment on peut le reproduire ailleurs.

M. ROBERT : Ce n'est pas la question d'opposition, on est tous les deux dans la construction d'une réponse qui n'est pas forcément avec le même angle, mais en tout cas on est dans le même processus. Sur l'aire de grand passage, celles et ceux qui y ont assisté, ont bien aussi vu la difficulté, c'est qu'on a proposé dans un premier temps des terrains d'agglomération, qui ont été refusés pour des raisons « x ou y » d'accessibilité et voilà, on n'a pas trop de détails là-dessus, on ne va pas rentrer dans le détail mais tous les terrains qu'on a proposés ont été refusés dans un premier temps, on a fait un courrier comme l'a dit François aux 36 communes pour voir quelle était la possibilité chez nous, on n'a pas eu plus de retour. Donc, aujourd'hui la seule solution et la question qui était posée par le Préfet, c'était de dire, si nous on n'a pas la solution, lui il va nous en proposer une. La démarche a été au bout, enfin à mon avis, mais ce qu'on a pu proposer nous, c'était Michel BOUCHEZ, et on peut lui rendre hommage là-dessus, il avait fait le tour de l'ensemble des parcelles communautaires qui répondaient dans un premier temps aux grandes masses et aux besoins de l'aire de grand passage, on était resté sur 4 ou 5 sites qui n'ont pas pu être retenus selon les critères faits dans les discussions avec le Préfet aussi avec l'association qui était chargée dans le cadre du Schéma Départemental de regarder aussi les possibilités, les besoins pour ces familles mais en même temps en termes d'utilisation, ça ne servait à rien d'avoir une aire qui soit complètement déconnectée des besoins en termes de positionnement, c'était un peu la question aussi de la répartition dans le premier schéma, il faut dire que l'aire de grand passage devait être sur la C.A.H.C., c'est pour ça qu'il n'y a rien eu de fait pendant un bon moment, c'est qu'elle devait être sur la C.A.H.C., comme ça n'a pas avancé, ça fait 2 ans qu'on essaye de tourner chez nous pour compenser ce qui n'avait pas pu être fait pour des raisons x ou y, ce n'est pas un jugement, c'est un constat et regarder comment on pouvait proposer une solution, donc c'est aussi un développement par rapport à ce qu'évoquait François. Après sur la transformation des aires actuelles en habitat adapté, non seulement ça ne serait pas forcément une bonne solution mais ça voudrait dire qu'on devrait refaire des aires ailleurs pour reconstituer l'offre donc on serait encore moins dans le Schéma parce qu'on ne répondrait déjà plus au Schéma de 2012 donc il y a aussi cette logique-là en termes de délai, voilà c'est pour ça que l'explication en termes de délai qui était évoquée, n'est pas forcément dans l'approche peut-être la même mais on est bien dans cette logique-là de dire aujourd'hui dans ce qui nous est demandé et Alain ROGER avait évoqué la fois dernière aussi des demandes d'acquisition de terrains qui se faisaient pour pouvoir constituer quelque part de l'habitat adapté privé qui n'entrait pas dans le Schéma mais qui correspondait quand même à une offre sur le territoire, donc comment on arrive à avoir ces réponses-là ? On ne les a pas eues concrètement dans toutes les réunions évoquées avec les services de l'Etat quels qu'ils soient, la D.D.T.M. ou les services de la Sous-Préfecture ou de la Préfecture. Sur la procédure administrative, il y a une logique qui a été évoquée avec un arrêté ou un décret du mois de novembre fin de l'année dernière sur une possibilité supplémentaire offerte aux communes et comme nous dans notre Schéma, c'était proposer à l'échelle de plusieurs communes, la réponse pour l'instant orale dans la

première vérification qui avait été posée, on attend la confirmation écrite, c'est des communes qui ont justement ces aires et qui seront concernées dans l'aire géographique, seraient éligibles à cette procédure administrative. Donc, on est vraiment dans cette logique d'essayer de construire un Schéma qui soit adapté, aux besoins des gens du voyage, de ce type de besoins particuliers liés à leur choix de mode de vie, ce n'est pas un jugement, c'est juste regarder quelles réponses on peut apporter et aujourd'hui, on ne nous demande pas de faire des propositions complémentaires parce que tout ça a été fait, et les propositions complémentaires tu les as faites notamment dans les réunions en Sous-Préfecture. C'est que le schéma qui est présenté ne reprend pas soit ces propositions-là, soit nous reprend dans des contextes et dans un critère de temps qui ne correspond pas à nos possibilités. Aujourd'hui, la proposition qui est faite, ce n'est pas de dire « comment on peut aller au-delà, comment on peut réajuster ? », c'est de dire par rapport à ce qui nous est proposé, un peu dans l'esprit de ce qu'évoquait François, c'est de dire « le schéma, on ne peut pas l'accepter en l'état pour « x » raisons, mais on ne peut pas l'accepter » pour dire soit de continuer à discuter et soit de pouvoir réajuster, mais en tout cas dans la proposition qui est faite, tant en termes de places, qu'en termes de délais, on est incapable aujourd'hui au niveau de la Communauté d'Agglomération de pouvoir y répondre favorablement et de pouvoir le mettre en application. Soit on dit « on répond favorablement » et on n'est pas dans la logique, en cohérence de pouvoir mettre en application la réalité derrière et par rapport à ce qu'évoquait François, en plus, on est lié avec la C.A.H.C. dans nos objectifs et la C.A.H.C. le refuse déjà, donc on a tous ces arguments qui font qu'aujourd'hui dans la demande faite du Préfet, on ne peut pas raisonnablement y répondre favorablement et dire de le mettre en application dans les délais qui nous sont imposés. C'est un peu dans cette logique-là, pas dire de « fermer la porte », le Préfet est venu nous rencontrer pour pouvoir aussi continuer cette discussion mais en tout cas dans ce qui est présenté, on ne peut pas y répondre aujourd'hui favorablement et dire qu'on le mettra en application, ce n'est pas faisable. François, tu voulais compléter ? Non. Christian.

M. CHAMPIRE : Juste un point, nous on ne votera pas votre délibération parce qu'on aurait voulu d'autres appréciations dans les demandes mais il y a un point quand même sur lequel on voudrait alerter tous les maires, c'est que ce qui a été dit, c'est que l'arrêté du mois de novembre fait que les communes qui ont une aire d'accueil pourront saisir la Préfecture pour l'évacuation des gens en installation illégale, c'est-à-dire que ce qui a été acté par l'Etat en 2012 que la CALL était conforme au schéma de directeur et que donc, toutes les communes de la CALL étaient conformes au schéma de directeur, l'Etat s'assoie dessus et dit aux communes qui n'ont pas d'aires permanentes qu'elles ne sont plus, si rappelle-toi ce qui a été dit, et que donc il faudra utiliser le système de l'huissier, du constat et tout...

M. ROBERT : Non, non, on fera un complément après.

M. CHAMPIRE : Oui, c'est normal. Je pense quand même que par rapport à la présidence que tu as de l'agglomération et de la défense de l'ensemble des communes, il y a quand même une protestation à faire sur le fait que l'Etat a changé la règle en cours de jeu et que ce qui était conforme au Schéma Départemental de 2012, d'un seul coup pour un certain nombre de communes de plus de 5 000 habitants, je suis d'accord celles qui ont moins de 5 000 ne sont pas concernées mais celles qui ont plus de 5 000 habitants vont devoir se retrouver différenciées parce qu'elles n'ont pas de terrain identifié comme étant de leur responsabilité sauf que c'était la C.A.L.L qui avait la compétence, c'est au niveau de la CALL que ça devrait être pris et donc, ils ne peuvent pas d'un côté nous dire, il faut des agglomérations et c'est au niveau de l'agglomération que ça se joue et ensuite dire c'est les communes individuellement qui sont prises en compte et qui remplissent les conditions ou pas. Je parle pour vous parce qu'il y a une aire d'accueil à Grenay donc je n'ai pas de souci, je pourrais interpeller la Préfecture et demander mais les communes, je pense à Fouquières, je pense à Noyelles, je pense à Billy-Montigny, je pense à toutes ces communes qui elles n'ont pas d'aires permanentes, elles se retrouvent renvoyées comme si elles étaient en défaut alors qu'elles correspondaient en 2012 et que le schéma de 2012 leur permettait justement de dire, on est conforme au niveau des aires permanentes.

M. ROBERT : Et alors, la subtilité qu'on avait proposée dans le schéma de 2012, c'est de dire que par exemple que l'aire de Bully regroupe un territoire plus large avec d'autres communes, donc les communes qui avaient été associées dans cette époque-là, c'est la précision qui nous a été donnée ou à Bully ou Grenay, je ne sais plus avec les communes qui ont été présentées avec les communes limitrophes, la précision qui nous a été donnée pour l'instant, ce que j'évoquais oralement, on attend

la confirmation écrite, il reste deux questions en suspens, donc ça tu nous le confirmes et ils nous disent que les communes du ressort du nerf, géographiquement positionnées par rapport à l'engagement qu'on avait pris collectivement, enfin que vous aviez pris dans cette assemblée collectivement, les communes pourraient bénéficier de la procédure administrative même si elles n'ont pas physiquement l'aire sur leur territoire. Et deuxièmement, se pose quand même la question, c'était, je ne sais plus qui avait posé la question à ce moment-là, c'était Alain BAVAY, je crois, pour les communes de moins de 5 000 habitants... C'est toi qui avais posé la question ? Non, ce n'était pas toi. Pour les communes de moins de 5 000 habitants qui n'ont pas cette obligation-là, est-ce qu'elles peuvent ou pas bénéficier de la procédure administrative ? On attend justement ces confirmations-là. Jean-Marc.

M. TELLIER : Oui, c'est juste technique, c'est parce que quand on regarde le dernier schéma et celui d'aujourd'hui, on a fait disparaître Avion et Sallaumines alors que dès le départ, il était bien pris en compte avec Méricourt, Avion, Sallaumines puisqu'on a des accords, les 3 communes. Donc, moi je suis intervenu auprès du Préfet dans ce sens-là, j'aimerais bien que la CALL intervienne aussi dans ce sens-là puisque je crois que dans nos accords, c'est sur le territoire de Méricourt, le social est suivi par Sallaumines et les écoles par Avion. Il y a un accord entre les 3 communes et on nous fait disparaître dans le nouveau schéma.

M. ROBERT : Mais globalement, dans ce qui avait été voté par l'agglo, c'était de dire que l'aire de Méricourt, si elle reprenait Avion, Avion était éligible à la procédure administrative. C'est ça qu'on attend de façon écrite, on a ressaisi le Préfet, on l'attend....

M. TELLIER : Oui, mais ce n'est pas aujourd'hui dans le schéma .

M. ROBERT : Ils le reprennent d'une autre façon donc c'est pour ça que nous, on a notre façon de voir aussi par rapport à l'engagement local qui a été pris à l'initiative et à l'origine de la première discussion. Christian.

M. PEDOWSKI : Non, non mais c'est exactement la même remarque que Jean-Marc.

M. ROBERT : On ressaisira par rapport au débat qu'on a eu aujourd'hui pour confirmer la réponse que le Préfet, ses services nous ont fait sur l'interprétation et derrière les déclinaisons qu'on aura sur l'application. Donc, je mets donc au vote la délibération n°6. Vote pour ? Merci. Abstention ? Merci. Vote contre ? Il n'y en a pas, merci beaucoup. La délibération n°7, André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui, donc délibération n°7, il nous faut tout simplement désigner un représentant au Conseil d'Administration de l'Université de Formation et de Recherche des Sciences, de l'Université d'Artois et nous proposons Alain BAVAY, pour représenter la CALL.

M. ROBERT : Pas de remarque, c'est adopté. Merci. On poursuit André avec la 8.

M. KUCHCINSKI : Oui, alors délibération n°8. Il s'agit d'une convention, convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour la mutualisation de la mission de Délégué à la Protection des Données. Donc, l'approche du RGPD fait partie de notre Schéma de mutualisation et afin de trouver une solution partagée avec les communes, nous avons envisagé donc la signature de cette convention. D'ailleurs, il a été constitué un groupement de commandes pour la formation, ce groupement de commandes regroupe 27 communes et fait participer plus de 200 agents à la formation de cette réglementation. Donc, cette délibération tout simplement, Monsieur le Président, pour vous autoriser à la signer, à signer cette convention avec le Centre de Gestion. Voilà.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? Des questions ? Non, je vous invite si vous ne l'avez pas encore fait à rejoindre le groupement de commandes, c'est vrai que les obligations qui nous sont faites dans ce domaine sont assez nombreuses et ça mérite là-aussi de s'y attarder, de mutualiser encore une fois un sujet supplémentaire. C'est adopté. La délibération n°9, Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, Monsieur le Président, la 9, la 10 et la 11 concernent des garanties d'emprunt pour différents bailleurs sociaux, s'agissant de logements, Cité Centrale à Avion, impasse Sully à

Sains-en-Gohelle, rue Marceau, Boulevard de la Liberté, réhabilitation de 42 logements et puis de 19 logements rue Jean Jaurès à Souchez. C'est classique.

M. ROBERT : Donc ça devient des délibérations habituelles du Conseil. Pas de remarque ? C'est adopté. On continue donc la délibération n°12, on est sur le Rapport d'Orientations Budgétaires, je passe la parole à Thierry DAUBRESSE.

M. DAUBRESSE : On va vous présenter différentes diapositives, alors les diapositives ne présentent que les éléments financiers de ce Rapport d'Orientations Budgétaires. On n'a pas repris les éléments de description du conteste général qui ont été décrits dans le dossier. Donc, la première diapositive pour bien poser le problème puisque l'objectif du Rapport d'Orientations Budgétaires est de vérifier que les finances de la Communauté d'Agglomération répondent aux obligations légales, donc qui sont principalement, que les recettes de fonctionnement, c'est ce qu'il y a dans la diapositive, doivent couvrir les dépenses réelles de fonctionnement et surtout dégager un solde positif, alors il n'y a pas les couleurs mais effectivement, ça vous est indiqué, donc un solde positif appelé épargne brute et l'autofinancement. L'épargne brute qui est transférée sur le budget d'investissement doit à minima couvrir les amortissements comptables et ça signifie simplement que la collectivité dégage une ressource suffisante qui permettra de renouveler les investissements réalisés puisque l'amortissement c'est la constatation comptable de l'usure des investissements. Enfin, l'épargne brute et les recettes propres d'investissement plus les recettes propres d'investissement qui sont FCTVA, Taxe d'Aménagement etc ... doivent permettre le remboursement de la dette, c'est le ratio de solvabilité qu'on nous impose. J'ai dit enfin mais il y a une nouvelle règle qui nous a apparue en 2017, qui est que la capacité des endettements de la collectivité ne doit pas dépasser 12 ans et on va regarder tout ça. Donc, sur la diapositive suivante, on a mis les chiffres donc pour la Communauté d'Agglomération, on a réalisé des projections et bien évidemment, ces projections seront à préciser dans le cadre de la construction budgétaire et on pourra revenir ligne à ligne à ce qui a servi à construire ces projections donc dans la présentation qui vous est faite ici, on a consolidé le budget principal et le budget action économique, donc on reprend les dépenses de fonctionnement dans le haut de la présentation de la diapositive et des dépenses d'investissement dans le bas de la présentation. Donc, à ce niveau de travail pour savoir si le R.O.B. est admis ou pas, à ce niveau de travail pour le Débat d'Orientations, on montre que les règles aujourd'hui sont respectées puisqu'on a une épargne brute prévisionnelle en jaune/vert de 10,2 M€ pour un remboursement du capital de la dette donc sur le schéma en-dessous de 8,1 M €. En fait, effectivement, il faut regarder le budget d'investissement et comparer ce qui est en jaune à droite à la case capital de la dette 8,1 M €. Cependant, la remarque qu'on pourrait faire, c'est que cet équilibre budgétaire est moins aisé en 2019 qu'en 2018 si on compare les deux budgets primitifs puisqu'en fait l'épargne brute malheureusement décroît de 15 % en raison d'un effet ciseaux et d'une progression des dépenses de fonctionnement de près de 4 % qui est supérieure à celle des recettes puisque les recettes dans le même temps quand les dépenses augmentent de 4 % les recettes n'augmentent que de 2 % sachant qu'on a pris comme hypothèse de travail pour ce Rapport d'Orientations Budgétaires des taux d'imposition inchangés comme on s'y était engagé, il y a quelques années. Au niveau des dépenses de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération, si elle les augmente, c'est qu'elle enregistre en effet l'impact de l'augmentation de la contribution versée au Syndicat Mixte de Transports, c'est ce qui apparaît sur la diapositive donc on a des dépenses qui augmentent de 6 % entre 2018 et 2019 du fait effectivement de la constatation mais c'était prévu un versement au Syndicat Mixte des Transports qui précédemment apparaissait en investissement et que pour la première année, doit apparaître en fonctionnement. Donc, plus 4,3M € sur les 4,7M € d'augmentation des dépenses donc essentiellement dues à la mise en place du Bus à Haut Niveau de Service. Effectivement, on voit l'effet ciseaux entre les recettes de fonctionnement qui progressent moins vite que les dépenses de même nature, on aura des questions à se poser sur l'avenir puisque c'est une situation qui ne peut pas éternellement perdurer. Donc quand même la diapositive, elle a vertu de montrer qu'en l'état actuel des prévisions, la marge de manœuvre, que les règles sont respectées, ceci dit, elle constate quand même que la marge de manœuvre est de moins de 2 M € d'euros pour 2019, donc effectivement la marge de manœuvre est très faible. Sur l'investissement 73 M € ont été budgétés, c'est la dernière case tout en bas en 2019. Sur la base d'une anticipation des comptes-administratifs, on devrait être en fin d'année sur un taux de réalisation de ces dépenses puisqu'il y a toujours un écart entre le budget et la réalisation en particulier en investissement de l'ordre de 50 % avec la reprise des résultats de 2018 en cours de détermination mais qu'on appréhende quand même donc on a prévu la réalisation d'un emprunt de l'ordre de 5 M € qu'on peut comparer avec le remboursement qu'on va faire en 2019 de 8 M € donc en 2019 la Communauté d'Agglomération devrait donc continuer à se désendetter pour la deuxième année

consécutive. Il y a un exercice prospectif qui devra être complété mais qui montre déjà qu'en 2019, 2019 devrait être la dernière année de désendettement, ensuite effectivement la Communauté d'Agglomération devrait avoir un endettement qui va progresser. Cette diapositive-là reprend les 3 anciennes règles citées précédemment, on a fait une diapositive spécifique sur la dernière règle budgétaire qui nous impose une capacité de désendettement de 12 ans, c'est-à-dire avec ce qu'on dégage au niveau du fonctionnement, combien d'années en théorie, on mettrait pour rembourser les emprunts. La diapositive vous montre qu'on respecte les règles et qu'on est encore bon puisque la capacité de désendettement si elle progresse entre 2018 et 2019 puisqu'elle passe de 8,7 ans à 9,3 ans, elle est quand même encore largement en-dessous de la limite maximale de 12 ans, donc c'était pour moi dans ce Débat d'Orientations Budgétaires, les principales règles qu'il fallait voir avec une diapositive qu'on n'a pas faite mais qu'on n'a pas présentée en Commission Finances, toutes commissions réunies, mais qu'on m'a demandé, c'est le point sur la contractualisation avec l'Etat, les nouvelles contraintes dites Cahors, puisqu'en fait je vous ai expliqué effectivement il y a des remarques pertinentes qui avaient été faites en disant mais « on augmente nos dépenses de fonctionnement de 3,9 % alors que Cahors nous les limitait à 1,5 % sauf qu'on ne parle pas de la même chose puisque les 3,9 % où on compare de budget à budget alors que la contractualisation avec l'Etat parle de réalisations estimées donc on a remis les chiffres pour voir quelles étaient les réalisations estimées et on voit que, pour la collectivité, pour l'instant on restera en-dessous de l'augmentation des dépenses de fonctionnement qui nous est imposée par le législateur, voilà donc on ne compare pas les mêmes périmètres. Enfin, un peu plus rapidement pour rentrer dans le détail, on va rentrer un peu dans les principales composantes des budgets, d'abord on va parler des recettes fiscales à hauteur de 85 M € avec pour orientation sur ce rapport, les orientations prises, pas d'augmentation des taux d'imposition et malgré cette stagnation des taux d'imposition, les recettes fiscales seront normalement en fonction des indications qu'on a en ce moment, seront toutefois en progression de 3,6 % en particulier grâce à la C.V.A.E. et à la C.F.E. donc aux produits sur les entreprises. Sinon grosso modo, ce graphique montre que la répartition ne change pas avec 34 % sur Taxe d'Habitation, Taxe Foncière, un peu plus que le produit de l'ex-Taxe Professionnelle, 32 % et un produit de 11 M € de T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui nous permet de couvrir à peu près le tiers des dépenses de l'agglomération en matière d'enlèvement des ordures ménagères mais on le verra dans une diapositive suivante. Sur les dotations, alors il y a peut-être des enseignements à tirer de comment évoluer les dotations ces dernières années, donc aujourd'hui les dotations perçues par la CALL représentent 45 M € et 32 % des recettes de fonctionnement. Il devrait en 2019 baisser de 2 %. Pourquoi ? Les compensations fiscales et issues des réformes successives de la Taxe Professionnelle, puis de sa suppression représentent la composante maintenant principale avec un total de 31 M € d'euros avec les différentes taxes FNGIR, dotations de compensation, etc... En 2019, deux dotations seront en baisse, la dotation de compensation des groupements -2 % et dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle à laquelle le gouvernement touche pour la 1^{ère} fois, - de 5 % attendus. Ces baisses viennent financer les dotations de péréquation, des dotations de solidarité urbaine, dotations de solidarité rurale, en fait on se sert des dotations en baisse des Communautés d'Agglomération pour la D.S.U. et D.S.R.. Pour la Communauté d'Agglomération cependant, on pourrait avoir une bonne surprise qui pourrait venir de la Dotation Intercommunale de 6 millions d'euros qui est réformée à partir de 2019 avec, c'est une bonne surprise mais il y a une contrepartie qui n'est pas forcément réjouissante. Pourquoi, on a 6 millions d'euros espérés, c'est qu'en fait on aurait pour la première année en 2019 la prise en compte du revenu par habitant, qui est inférieure de 30 % sur la Communauté d'Agglomération par rapport à la moyenne nationale, dans la répartition entre communautés. Suite à la réforme de la Taxe Professionnelle en 2012, un fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, on l'a connu dans nos communes, avait été mis en place pour favoriser la péréquation, c'est un sujet que j'évoque régulièrement et que j'ai encore évoqué ce matin avec la DGFIP, la péréquation entre les communes dites riches et les communes dites pauvres, ce qui est un peu une exception européenne. La loi avait prévu initialement un passage de ce fonds de 150 000 M€ en 2012 à 1 milliard d'euros en 2016 et puis un montant, une évolution qui correspondait à l'évolution des ressources fiscales du bloc communal. Ce fonds qui était alimenté par les territoires favorisés, essentiellement d'ailleurs par la région parisienne, pour ne pas dire presque exclusivement par la région parisienne qui reversait aux territoires défavorisés dont la CALL, la règle d'évolution de ce fonds n'a pas été respectée. Le fonds restera donc gelé en 2019 pour la 3^{ème} année consécutive, contrairement à ce qui avait été annoncé en 2012, pour la Communauté d'Agglomération le montant prévu en 2019, restera donc à 3 M €, voilà pour les recettes. Si on parle des dépenses de fonctionnement par grande masse alors hors ressources humaines sur le budget général et le budget action économique, puisqu'on compile les deux hors reversement aux communes. Les dépenses générées par les compétences communautaires donc en fait on va

regarder un peu les domaines d'intervention de la Communauté d'Agglomération, les dépenses générées par les compétences communautaires s'établissent à 66 M € environ pour 2019. Alors quels sont les postes les plus importants et on le voit dans le graphique, c'est la gestion de collecte des déchets ménagers et assimilés qui constituent le premier budget de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération avec près de 32 M € et une évolution entre 2018 et 2019 qui est liée à l'indexation des marchés et l'évolution de 3 %. Le second budget de la Communauté d'Agglomération alors là on est en fonctionnement parce que si on avait compilé fonctionnement et investissement, on n'aurait pas du tout le même résultat. En fonctionnement, le second budget de la Communauté d'Agglomération, est constitué par la contribution versée par la Communauté d'Agglomération au service départemental d'incendie et de secours avec près de 7 M €. Avec la progression de la contribution, en fonctionnement une fois de plus, versée au Syndicat Mixte de Transports, 4 M €, la compétence transport et mobilité devient pour ce budget de fonctionnement et pour la première fois, le troisième budget de la Communauté d'Agglomération. La diapositive, vous fait un bref rappel de « comment on se situe en matière de ressources humaines » puisque c'est une obligation qui nous est demandée dans ce rapport d'orientation budgétaire. Pour vous dire que la progression anticipée de la masse salariale est de près de 5 % par rapport au montant budgété 2018 et quand même pour vous montrer dans cette diapositive la faiblesse dans la comparaison du ratio charges de personnel par habitant de la Communauté d'Agglomération puisqu'on se situe à la troisième place dans les dépenses les plus faibles par habitant et si on a besoin et certains élus le rappellent régulièrement si on avait besoin tout au moins d'augmenter ce ratio en ayant besoin sur ce territoire à reconstruire d'ingénierie importante, si on constate cette faiblesse, ceci n'est que la conséquence d'une gestion contrainte des recettes par habitant plus faibles qu'ailleurs mais malheureusement effectivement, c'est quelquefois un paradoxe dans la gestion des communes, paradoxe créé par l'Etat pas par nous. Donc, la diapositive suivante parle des investissements par thématique toujours avec une compilation de deux budgets principaux donc on a là des crédits de paiement qui sont proposés pour la période 2019-2022 qui s'établissent à 118 M €, c'est la prospective financière qu'on poursuit, qui montre une capacité de la Communauté d'Agglomération à réaliser ce programme d'investissement. Il y aura une contrainte pour les années à venir qui sera effectivement la progression des dépenses de fonctionnement qui devra être inférieure à 2 % par an mais là le contrat Cahors va de toute façon s'appliquer mais surtout ce qui va s'appliquer, c'est que je ne pense pas que les recettes de fonctionnement vont connaître une évolution significative du coup, dans les perspectives qu'on fait, ce programme d'investissement ne pourra se réaliser que si on arrive à maîtriser les dépenses de fonctionnement. Dans ce budget d'investissement, l'action économique avec 60 M €, les éléments ont été détaillés dans le dossier donc je ne reviens pas sur les différentes prévisions de 60 M € et le premier poste d'investissement de la Communauté d'Agglomération, donc c'est là où on voit l'importance de la compétence économique de la Communauté d'Agglomération par un budget d'investissement important 60 M € prévu pour 2019. Ensuite, vient l'amélioration du cadre de vie pour 23 M €, le logement pour 18 M € et l'environnement pour 6 M € avec l'amélioration réseau pour les déchetteries pour 5 M €, c'est les principaux postes d'investissement de la Communauté d'Agglomération prévus pour l'instant et à préciser dans le cadre du budget prévu dans nos Rapports d'Orientations Budgétaires. Enfin et là pour terminer, il est tenu de faire un point sur l'encours de la dette, donc comment est gérée la dette sur la collectivité, donc l'endettement de la Communauté d'Agglomération vous le voyez, c'est principalement, 95 % à taux fixe, ce qui nous protège en cas d'augmentation des taux qui pourraient peut-être arriver, qui commencent déjà à arriver d'ailleurs, présente ainsi actuellement un taux moyen proche de 3,5 % alors que le taux moyen de l'ensemble des collectivités était de 2,4 % en 2017. Pour autant, il est proposé en 2019 de souscrire des emprunts à taux fixe, de continuer cette politique de taux fixe, compte tenu des taux réduits maintenant qu'on arrive à observer moins de 2 % sur 20 ans, c'est une dernière cotation qu'on a fait faire. Par ailleurs, en 2019, la Communauté continuera à gérer sa dette de manière prudente en ne souscrivant que des emprunts en euros, pas question de faire des emprunts basés sur le franc suisse ou le dollar, sans effet multiplicateur au niveau des index, ce n'est plus la mode non plus. En 2019, la Communauté d'Agglomération mettra par ailleurs en place une ligne de trésorerie afin d'éviter des mobilisations prématurées d'emprunt lorsque le déficit entre recettes encaissées et dépenses acquittées n'est que temporaire. Voilà, ce que l'on pouvait dire sur les éléments financiers de ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

M. ROBERT : Merci beaucoup vous avez les grandes masses qu'on peut aussi indirectement, je ne vais pas dire, conclure mais fort de ce débat, c'est que les recettes des entreprises augmentent, c'est aussi une bonne nouvelle pour notre territoire même si on part de loin, il y a cet élément à souligner et puis les incertitudes qu'évoquait Thierry DAUBRESSE notamment sur la réforme de la Taxe

d'Habitation mais comme on l'a dans les communes, ça on verra par la suite comment ça évolue. Y a-t-il des questions avant de passer aux paroles de groupes, pour préciser la façon dont les débats s'organisent ? Non ? On passe aux prises de paroles des groupes donc dans ce cas-là pour après prendre acte, Bruno.

M. TRONI : Oui, Monsieur le Président, chers Collègues, il est peu de dire que la présentation de ce rapport n'incite guère à l'optimisme. En baissant le montant de nos dotations durant plusieurs années, le gouvernement s'était attaqué à l'autonomie financière des collectivités, voilà qu'il s'en prend maintenant directement aux principes de libre administration par le biais du pacte de Cahors, car nous le savons tous, même si la CALL est la seule à être liée par ce pacte, étant donné l'importance de son budget, nos communes finiront par en subir les conséquences d'une façon ou d'une autre. En nous accordant la possibilité d'accroître nos dépenses de fonctionnement jusqu'à 1,5 % au lieu de 1,2 % initialement prévu, l'Etat estime avoir pris en compte les spécificités de notre agglomération et s'estime sans doute quitte à bon compte. Mais que connaît-il de notre territoire et de ses habitants en dehors des froides statistiques sorties de leurs ordinateurs. Il ne s'agit pas ici que d'argent mais d'hommes et de femmes confrontés à des situations devenues tellement insupportables que certains d'entre eux ont décidé de manifester des semaines durant pour exiger justice. Lors de sa campagne électorale, Emmanuel MACRON, friand d'innovations, avait lancé une grande marche pour entendre les français et construire disait-il et je le cite : « le visage de cette France invisible ». Qu'en a-t-il retenu ? Pas grand-chose si l'on en juge la politique qu'il a menée jusqu'à présent, de là à penser qu'il ne retirera pas grand-chose de plus de la concertation nationale, il n'y a qu'un pas. Les difficultés de notre population, nous, nous les connaissons bien. Combien de fois dans cette communauté ainsi que dans nos communes avons-nous voté des motions ou envoyé des courriers attirant l'attention de l'Etat sur les indicateurs préoccupants concernant la pauvreté, la santé, l'échec scolaire et bien d'autres sujets encore ? Combien de fois avons-nous dénoncé l'impact des décisions gouvernementales sur la situation déjà fragile des familles de ce territoire ou sur notre capacité à répondre à leurs besoins ? Bref, alors que la reconversion de notre bassin minier est longue et difficile et que nous devrions seulement nous attacher à élaborer des stratégies capables de répondre aux différentes problématiques et satisfaire nos administrés, nous perdons une énergie précieuse dans des comptes d'apothicaire destinés à satisfaire ce gouvernement. Celui-ci ne cesse de nous enjoindre à faire des efforts, mais une fois encore, ce pacte financier qui nous est imposé ne tient aucun compte des politiques de développement du territoire engagé par notre communauté et qui nécessite des marges de manœuvre suffisantes pour aller encore plus loin et recruter également des équipes Ad-hoc. Pour endiguer le nombre de marchands de sommeil qui envahissent nos villes, nous travaillons sur la mise en place d'un permis de louer mais cela nécessite d'y engager des fonds et je voudrais lancer un appel au Vice-Président aux logements, pour essayer de faire accélérer les choses, nous étions les premiers, il y a quelques années, à proposer ce permis de louer et malheureusement je pense que nous serons les derniers à l'appliquer. Faire venir des investisseurs et développer l'emploi, cela suppose là-aussi certains investissements. D'autre part, la situation sanitaire de ce territoire étant déplorable, nous avons décidé de nous doter d'outils capables d'améliorer les choses, tel un C.L.S. et peut-être un atelier santé-ville, si l'étude commanditée nous conforte dans ce choix. Et que nous donne l'Etat en échange ? Un hôpital au rabais digne des années 1930 comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, où le nombre de lits programmé fond plus vite encore que neige au soleil et je ne parle même pas des conditions de fonctionnement de l'hôpital actuel avec tous ces problèmes de personnel, ce manque de matériel et ce qui nous inquiète le plus, c'est le discours de l'Etat qui voudrait nous imposer un retour à l'équilibre avant tout préalable, avant toute discussion sur le nouvel hôpital. Lors du comité stratégique sur la Politique de la Ville qui a eu lieu hier soir, nos collègues Jean LETOQUART et Christian CHAMPIRE, ont clairement fait comprendre aux représentants de l'Etat que tous les C.L.S. du monde, si beaux soient-ils ne nous permettront jamais de nous passer de l'essentiel et qu'il est grand temps que les habitants de notre agglomération aient au moins droit aux mêmes structures de soins qu'ailleurs. Je le redis ici, nous n'accepterons jamais le désengagement de ce dernier dans un domaine aussi sensible que la santé. Les contraintes budgétaires qui nous sont imposées, vont devoir nous amener à une vigilance accrue en matière de dépenses car nous ne pourrions pas concevoir une nouvelle augmentation d'impôts surtout dans cette période où les français demandent légitimement une augmentation de leur pouvoir d'achat. Les projets qui doivent être portés ou poursuivis doivent être essentiels pour redonner un réel dynamisme à notre territoire. Il en est un qui nous tient à cœur et que nous défendons depuis plusieurs années et vous allez comprendre tout de suite, c'est la gratuité du transport. Je ne reviendrai pas en détail sur les avantages que nous avons déjà eus l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises sauf à rappeler qu'améliorer la mobilité des habitants grâce à la gratuité mais aussi à un réseau complémentaire plus

efficace, peut insuffler davantage de dynamisme dans nos communes, ce qui ne pourrait être que bénéfique à un commerce local en souffrance. Je voudrais également évoquer le plan piscine actuellement en préparation et rappeler que la vocation première de nos piscines doit être de former les enfants à la natation et au sport nautique. Nous ne pourrions pas adhérer aux investissements conséquents qui seraient surtout tournés vers le ludique. Enfin, je le disais au début de cette intervention, le pacte dit de CAHORS aura des impacts sur nos communes, il va en avoir également sur les structures que la CALL finance, celles-ci devront revoir leur prétention dans les années à venir, merci de votre attention.

M. ROBERT : Merci beaucoup Bruno. Je passe la parole à Jean-Marie ALEXANDRE, pour le Groupe Républicain.

M. ALEXANDRE : Merci Monsieur le Président, le contexte nous le connaissons, c'est que depuis 11 semaines et avec l'annonce d'autres semaines supplémentaires, la souffrance du pays s'exprime par un certain nombre de manifestations le samedi et puis quelquefois ça se poursuit la nuit et un débat s'est instauré, on a voulu l'instaurer mais à partir de ce que le Président de la République a lui-même déclaré lors de ses vœux le 31 décembre, c'est-à-dire qu'on peut discuter mais je ne changerai pas de cap. Donc, nous trouvons dans l'ensemble des dispositifs que, fort justement Thierry DAUBRESSE, a rappelés, qui sont des dispositifs de contraintes budgétaires, nous trouvons l'explication de ce que le Président de la République, tout en nous laissant discuter, évidemment n'a pas l'intention de faire, c'est-à-dire, le pacte de Cahors, impacte la totalité des collectivités, qu'elles soient territoriales ou qu'elles soient locales. Ce pacte est injuste parce que par rapport à la dette du pays qui représente 2 300 milliards d'euros, c'est-à-dire 100 % du P.I.B. aujourd'hui, sur ces 2 300 milliards d'euros, 10 % un peu moins de 10 % sont imputables à toutes les collectivités communes, intercommunalités, départements, régions et métropole et 15 % c'est la sécurité sociale et le reste, c'est-à-dire la plus grosse partie, c'est l'Etat et l'Etat lui n'a pas l'intention de changer grand-chose à son train de vie et d'ailleurs la démonstration en est faite par des travaux qui sont faits à l'Elysée et qui sont de nature à choquer évidemment les uns et les autres puisqu'au moment où on nous demande à nous de faire des économies, et bien là-bas on change la vaisselle, la moquette, bon la moquette, si c'est chez Mondial Moquette, ça ne doit pas coûter bien cher mais ça m'étonnerait que ça vienne de là et la vaisselle, c'était celle de René COTY et si vous avez la chance d'être invité au Ministère de la Défense, nous mangeons dans la vaisselle de Napoléon. Je pense qu'il était un petit peu avant René COTY et tout ça étant fabriqué dans nos manufactures, c'est de bonne qualité, donc c'est bien le fait du Prince que de nous démontrer cette arrogance permanente, je suis au pouvoir, venez donc me chercher. Tous les jours, M. BENALLA explique qu'il a rendu ses passeports, ensuite il en a perdu un, il le dépose dans un commissariat de l'Eure, là où est passé le Président de la République peu avant. Pourquoi je donne tous ces éléments qui n'ont pas forcément une relation directe avec ce que nous faisons aujourd'hui, et bien parce que si on ne voit pas dans quel contexte tout ceci s'organise et bien nous allons nous retrouver nous, vis-à-vis de nos populations en situation d'accusés parce que nous sommes des élus de proximité, c'est chez nous qu'on vient sonner quand ça ne va pas et c'est à la CALL qu'on demandera ce que le Président a fait, s'il y a des inondations. C'est dans nos communes que les caves inondées verront les habitants se tourner vers le maire, vers l'adjoint aux travaux et c'est dans nos communes que si nous n'avons pas les moyens de refaire les voiries ou d'améliorer la cantine et bien, c'est là-aussi que la protestation viendra. Or, premièrement c'est injuste le pacte de Cahors, au moment où nous l'avons signé et à 1,5 on était obligé de le signer sinon évidemment nous étions immédiatement sanctionnés mais lorsque la discussion a eu lieu et nous y avons participé et bien la moyenne nationale parce que nous sommes allés nous, quasiment en dernier pour signer et la moyenne nationale a mené toutes les collectivités concernées à 0,9 %, non pas à 1,2 % ce qui veut dire qu'il y avait encore de la réserve et que cette réserve aurait pu nous être attribuée, ça n'a pas été le cas, il n'y a pas de sentiment qui vaille, il n'y a qu'un impitoyable désir de nous rationner dans une période où on voudrait justement qu'on ait de l'ambition et pour avoir de l'ambition, il faut avoir les moyens de cette ambition et là chacun comprend que le travail qui a été fait par les services et qui a été magnifiquement expliqué par Thierry DAUBRESSE, reprend la totalité des éléments du projet de territoire. Travailler, bouger, habiter, rassembler, respirer et on s'aperçoit que pour mettre en œuvre tout cela, si en 2019 ça passe encore et bien on ne sait pas si en 2020, 2021, 2022 ce sera encore possible, ce sera très compliqué et c'est à la fois injuste de nous appliquer cela d'autant plus que le 1^{er} Ministre n'est pas exemplaire en la matière, puisqu'il bloque le Canal Seine-Nord, c'est 10 000 emplois et c'est 5 milliards d'investissement ça nous concerne puisqu'il y a une liaison qui s'établit et c'est aussi un aménagement du territoire, les 5 milliards l'Etat est maître d'œuvre, il récupère la T.V.A., ça veut dire que ça ne lui coûte rien et c'est bloqué parce que sinon le Havre serait

éventuellement, pense-t-il, un peu victime de cela. Le Havre est une ville qui est aussi, très endettée, 280 millions d'euros d'endettement, c'est on a dit 12 ans, parce que si on avait 10 ans, ils étaient déjà au-dessus, ils sont à 11 années et demi d'endettement, de même d'ailleurs que la Communauté d'Agglomération du Havre. Donc, l'exemple ne vient pas d'en haut et ceci est à souligner, c'est nous dans nos communes qui devons à chaque instant vérifier à l'euro près nos dépenses et faire en sorte que nos recettes soient effectives et non pas aléatoires et ce gouvernement qui veut mettre en œuvre le nouveau monde avec des hôpitaux en réduction, avec un fonctionnement en réduction et ce gouvernement a l'air d'oublier, semble oublier ou veut oublier que 70 % de ce qui est confié aux entreprises françaises de proximité l'est par les collectivités locales et par les collectivités territoriales. Ce ne sont pas des chinois qui viennent refaire nos routes, ce ne sont pas les pakistanais qui viennent faire de la menuiserie dans nos établissements, ce sont les entreprises du secteur et après appel d'offres, bien entendu nous y sommes contraints et nous respectons ces mesures et on voit bien qu'on ne facilite pas l'investissement, c'est un discours et des méthodes contradictoires, tout ça pour respecter le fameux pacte non pas de Cahors mais le pacte budgétaire européen, qui veut que nous n'ayons pas 3 % de déficit public et évidemment à chaque fois qu'on va lâcher sur la taxe sur l'essence, et bien ce qu'on lâchera le lundi sera compensé le mardi par une taxe ailleurs, parce qu'il faudra évidemment respecter ces 3 % de déficit public sans qu'au niveau national on renonce à quoique ce soit, ce qui a été signalé par Thierry est très important, c'est la taxe de péréquation avec l'île de France, il n'a pas joué, ça fait 3 ans que ça n'a pas été réparti comme cela avait été indiqué au départ. Alors comment croire aujourd'hui la parole de l'Etat qui nous dit, à nous les maires, à nous les élus de l'agglomération qu'il va compenser à l'euro près la taxe d'habitation, qui peut croire cela ? Nous sommes ici en train d'évoquer un Rapport d'Orientations Budgétaires, de l'entendre, pas de le voter, nous le voterons le budget ou nous ne le voterons pas ou on s'abstiendra, il faudrait mieux le voter parce qu'il vaut mieux avoir un budget que de ne pas en avoir sinon tous ces projets ne verront pas le jour même s'ils ne sont pas suffisants mais ce qui est remarquable, c'est que c'est la première fois dans notre histoire que nous allons voter un budget dans l'ignorance absolue de ceux que seront 40 % de nos recettes, puisque la dotation représente à peu près cela, c'est 36 %, 40 % qui est en jeu. S'agissant du logement habité, l'ensemble des dispositions qui sont prises par le gouvernement actuellement, s'agissant du logement vont contre la capacité des bailleurs sociaux à construire puisque 30% de leur trésorerie a été immédiatement récupérée par la Caisse des Dépôts et Consignations, ce qui veut dire qu'ils ne mettront pas en chantier en 2019 les logements que nous attendons et qui sont pourtant nécessaires sur un territoire comme le nôtre, ils ne pourront pas le faire, ils n'en n'ont pas les moyens, ils n'ont pas la capacité d'investir. Si on fait le bilan, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les géants du B.T.P. sur l'année 2018, et puis ceux qui font des prêts, les Banques ou les établissements financiers, qui sont spécialisés et bien le recul sur l'achat de l'immobilier neuf ou ancien, c'est 30%, c'est -30 %. Ce qui veut dire qu'on ne va pas pouvoir respecter notre contrat de territoire, non pas parce que nous n'aurons pas les moyens d'accompagner ce qui serait éventuellement mis en chantier, mais tout simplement parce que ceux qui seront les acteurs de ces politiques seront eux-mêmes asséchés et je ne sais pas ce que ce grand débat va donner, j'ai des doutes quant à sa conclusion mais je veux simplement attirer, au nom du Groupe Républicain, l'attention sur la difficulté de l'exercice. Il faut que nous ayons, nous ensemble, la capacité à avoir suffisamment d'humilité et de compréhension les uns envers les autres pour se dire qu'en ce moment, face à cette difficulté que nous pose le gouvernement, nous avons plus que jamais besoin d'être unis et de faire en sorte, bien sûr, que nos différences avec nos divergences, avec nous-même et nos contradictions, nos priorités qui ne sont pas les mêmes, l'interprétation qui n'est pas toujours parfaite mais ceci étant dit, c'est à nous de mesurer où est le principal sujet de préoccupation. Quel est le principal responsable de la situation dans laquelle nous sommes ? Et à partir de là, de faire en sorte que faisant fi de ces difficultés qui nous sont imposées, non pas pour les oublier mais pour les combattre mais soyons unis pour voter notre budget. En ce qui nous concerne, c'est l'interprétation que nous faisons de ce qui a été présentée clairement par Thierry DAUBRESSE et rendez-vous lorsque les travaux ayant été complétés par le travail des commissions pour que le budget 2019 soit un budget offensif malgré les difficultés.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Je passe la parole à Alain BAVAY pour le Groupe Socialiste Verts et Apparentés.

M. BAVAY : Oui, qui sera beaucoup plus concis. Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à remercier au nom du groupe majoritaire de cette assemblée et présenter toute ma gratitude à l'ensemble des personnels de la Communauté d'Agglomération qui œuvrent sans compter, chaque jour, auprès de nous élus. Je constate l'énorme travail accompli dans la préparation de ce que sera

notre budget mais aussi dans son exécution dans le suivi des opérations et la recherche d'efficacité dans leur action et peut-être avons-nous déjà l'une des clefs de la réussite de nos engagements. J'aime à dire qu'un budget n'est que la traduction chiffrée d'une ambition politique. Thierry DAUBRESSE vous a parlé des chiffres, je vous parlerais plutôt des ambitions. La lecture de ce Rapport d'Orientations Budgétaires, me laisse penser que si je ne faisais qu'une analyse hémisphérique des éléments qui nous ont été présentés, je pourrais presque être un Président de Groupe Majoritaire satisfait. Nous avons pris des engagements avec la population et nous les tenons. Cette année encore, nous ne prévoyons pas d'augmenter la pression fiscale et pourtant nous continuons de dérouler notre action. Oui, notre Projet de Territoire comme y faisait référence, Jean-Marie ALEXANDRE est notre boussole et nous tenons le cap. Le premier des objectifs se décline autour d'un verbe « travailler ». L'action de notre E.P.C.I. est permanente et les plus de 60 millions d'euros d'investissements dédiés au développement économique en sont bien la preuve mais créer des zones d'activités, construire des bâtiments pour accueillir des entreprises est certes nécessaire mais pas suffisant. Il faut également développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire dans une démarche globale de 3^{ème} Révolution Industrielle, qu'elle soit d'éco-activité du Numérique, du tourisme, du sport santé, du bien-être, de la logistique ou encore des métiers d'art mais il faut aussi accompagner nos populations pour qu'elles profitent pleinement des emplois créés sur notre territoire et pour cela nous maintiendrons notre effort pour accompagner la Mission Locale, la Maison de l'Emploi ou encore le P.L.I.E. mais de l'Ecole de la 2^{ème} Chance à la formation de codeurs informatiques avec Pop School, nous poursuivons les objectifs de formation ciblés pour des publics en difficulté ou en devenir et nous continuerons à accompagner, aiderons à se structurer le champ de l'économie sociale et solidaire. L'objectif « bouger » se définira bien sûr autour de la promotion des modes alternatifs de déplacements dans l'imagination d'autres mobilités pour faire face à la congestion de nos réseaux, au développement du transport fluvial mais aussi dans un accompagnement fort de notre transport collectif qui, après de lourds investissements pour la création du B.H.N.S. sera accompagné massivement pour son fonctionnement. La déclinaison du verbe « habiter » verra également un engagement fort de notre E.P.C.I., tout d'abord la rénovation et l'amélioration thermique du parc minier avec l'engagement pour le renouveau du Bassin Minier, verra se mobiliser toutes nos équipes autour de ces projets intégrés de renouvellement urbain, tout comme elles le feront pour les opérations OPAH-RU Cœur de Ville où les 3 opérations du nouveau programme de rénovation urbaine. Ce sont plus de 41 millions d'euros qui devraient être consacrés au cadre de vie et au logement. « Rassembler » doit nous permettre de rendre le territoire plus visible par les acteurs économiques mais aussi de mettre en œuvre une centralité forte nous permettant de fédérer et de rayonner. Enfin « respirer » faire passer notre territoire du noir au vert, s'engager résolument dans le formidable projet de la Chaîne des Parcs qui rendra visible notre capital vert si important et pourtant encore si méconnu. Développer un système alimentaire territorial durable qui allie simultanément une alimentation de qualité pour tous et le développement de l'emploi, quel bel engagement ! Je ne m'étendrai pas sur notre action en matière de développement du sport, de la culture ou sur l'engagement communautaire en faveur de la santé. Mes Chers Collègues, oui nous tentons de mener à terme nos objectifs avec une ingénierie modeste qui devra s'étoffer pour pouvoir continuer à nous accompagner dans nos ambitions. Je pourrais être vraiment satisfait lorsque je vois les choses ainsi évoluer mais si j'élargis le champ de vision et que j'observe l'intégralité de notre planète CALL, quelques nuages apparaissent, tel que des charges externes importantes, comme les 7 millions de participation au Service Départemental D'incendie et Secours, des charges difficilement compressibles mais sur lesquelles nous avons déjà commencé à nous pencher sérieusement, comme la collecte, le traitement des ordures ménagères et les 31 millions qui y sont affectés mais je vois aussi certains vents tempétueux qui s'annoncent également avec un Contrat-de-Cahors qui, alors que nous sortons d'une phase de grande vertu qui nous a permis de restructurer nos finances, nous interdit un certain nombre d'ambitions en limitant, voire en interdisant de développer notre budget de fonctionnement. Dans le même temps, la diminution de façon conséquente de nos dotations alliée à la suppression de la taxe d'habitation, qui certes, sera pour l'instant compensée mais pour combien de temps encore ? Sont autant de signes qui nous laissent à penser que l'Etat ne nous facilite pas les choses dans notre combat quotidien et dans notre volonté jamais démentie depuis le début de notre mandature de faire de l'agglomération un territoire attractif et solidaire. Alors, oui, mes Collègues, j'attends avec impatience l'épreuve finale du budget, mais ce Rapport d'Orientations Budgétaires, me laisse penser que notre action même si elle se voit contrainte par un certain nombre d'obstacles dont nous nous dispenserions volontiers, oui notre action est la bonne et nous met sur la voie d'un développement toujours ambitieux et harmonieux de notre territoire.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Les prises de parole de groupes viennent clore le débat sur le R.O.B. mais formellement pour remplir les obligations de simplifications administratives, nous devons voter comme quoi nous avons pris acte de ce débat, donc s'il n'y a pas de vote contraire, collectivement, unanimement, tout le monde a pris acte que ce débat a pu avoir lieu, c'est parfait. Merci beaucoup, donc on se reverra mi-mars pour la présentation et le vote du budget. Bonne soirée à toutes et à tous.